



PLF / PLFSS 2025

**ANALYSES ET PROPOSITIONS DU SDI
AU NOM DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET
DIRIGEANTS DE TPE**

SOMMAIRE

.....

2 *État des lieux des TPE*

3

PLFSS 2025

4 *Hausse des charges sur les salaires*

5 *Aide à l'apprentissage*

6 *Nouvelles charges
potentielles à compter de
2026*

7 *Augmenter le temps de
travail : une nécessité
vitale*

8

PLF 2025

9 *Taxe foncière*

10 *PGE*

11 *Énergie*

12 *Facturation électronique*



Syndicat des indépendants

Ensemble pour réussir

Etat des lieux dans les TPE

Les constats :

- 88% des dirigeants de TPE découragés (Bilan 2024 des TPE - SDI).
- Plus de la moitié gagnent moins d'un SMIC pour 200h de travail/mois.
- 62% constatent une baisse de leur chiffre d'affaires en 2024.

Conséquences :

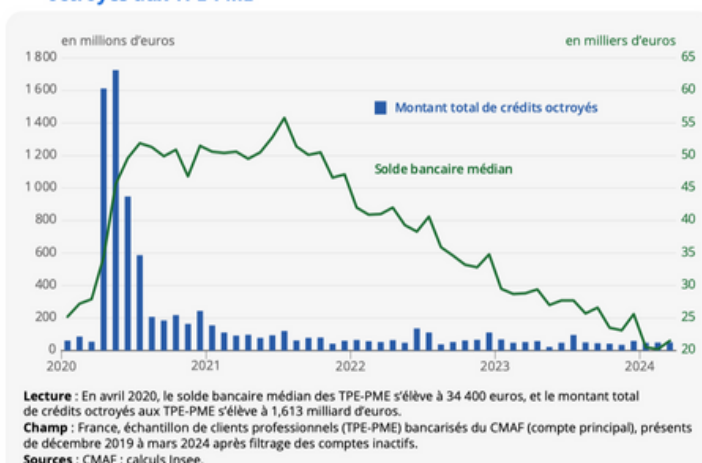
1- Des problématiques de trésorerie

- 1/4 des TPE présentent un solde de leur compte courant de +100€ contre +10.000€ en Mai 2020.
- Augmentation du nombre de jours à découvert / mois.

2 - 26% des TPE ont compressé leurs effectifs en 2024.

3 - Des défaillances et cessations volontaires d'activité au plus haut avec une forte accélération au T4 2024.

► 2. Évolution du solde bancaire médian et des montants totaux de crédits octroyés aux TPE-PME



Défaillances et cessations volontaires en 2024

- **66 422 défaillances** en 2024.
 - (dont 72% de liquidation judiciaire).
- **59% des liquidations judiciaires** => entreprises de plus de 6 ans.
- **+28% de défaillances** vs 2019
 - +39% pour les entreprises de 6 à 9 salariés
- **Secteurs les plus en souffrance** => bâtiment, réparation auto, hébergement, restauration
- **166.500 cessations volontaires d'activité (+9% comparé à 2023).**
Les structures entrepreneuriales concernées sont principalement des sociétés (SAS – SARL - 53,7%) situées en majorité dans les domaines du commerce et du bâtiment.



PLFSS 2025

Hausse des charges sur les salaires

Constats

Le niveau des charges sur les salaires constitue le premier frein à l'embauche et à l'augmentation des rémunérations au sein des TPE.

Les bas salaires sont particulièrement concentrés au sein des TPE. Si 14,6% des salariés français sont au SMIC, **ce taux est de :**

- 24% en moyenne dans les TPE;
- Jusqu'à 40% dans les secteurs d'activité intensifs en main-d'œuvre (HCR, services à la personne, services aux entreprises, commerces alimentaires).

Annonces du Gouvernement

1- La baisse des allègements de charges sur les salaires

1,5 milliard d'euros.

2 - L'augmentation des complémentaires santé obligatoires ("mutuelles")

Le projet vise à taxer les complémentaires santé qui ont déjà annoncé qu'elles en répercuteraient les effets sur le coût de leurs contrats.

4 - L'augmentation des cotisations retraites

Le Premier ministre a annoncé "ouvrir les discussions" sur la réforme des retraites avec une exigence : trouver 50 milliards d'euros de recettes pour équilibrer les régimes.

Les organisations syndicales de salariés n'ont qu'une seule proposition : augmenter les cotisations patronales.

Propositions du SDI

1 - Revenir aux fondamentaux et conserver les allègements de charges sur les bas salaires au sein des TPE.

La politique de baisse initiée depuis 1993 a toujours ciblé les faibles rémunérations, voire les seules entreprises de moins de 10 salariés. L'élargissement des aides au salaires plus élevés (jusqu'à 2,5 SMIC puis 3,5 SMIC) est assez récente (2013, 2019 et 2022).

2 - Accompagner les hausses de salaires et de charges d'une hausse du temps de travail :

- porter la durée hebdomadaire légale du travail à 36h ou plus.

3 - Réformer le système des aides sociales (aide au logement, prime d'activité) pour que leur suppression ou leur baisse en cas d'augmentation du SMIC ne soit pas compensé par une hausse des charges pour leurs employeurs.

Selon la DREES, augmenter de 100€ le pouvoir d'achat d'un salarié coûte 442€ à l'employeur.

Aides à l'apprentissage

Constats

40% : Taux d'apprentis formés dans les entreprises de proximité.

70% : Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois à l'issue d'un contrat d'apprentissage.

Les contrats d'apprentissage ont connu une forte augmentation dans les études supérieures essentiellement en raison d'un effet d'aubaine pour les grandes entreprises.

Annonces du Gouvernement

Le gouvernement a partiellement pris en compte les propositions du SDI.

A ce stade, et sur une base initiale de 6000€ d'aide/apprenti en 2024, les aides à l'apprentissage sont répartis de la façon suivante :

- 5.000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés;
- 2.000€ pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Impact et ressenti de la mesure

Une forte baisse du nombre d'apprentis au sein des TPE, notamment sur les premiers niveaux de formation (CAP / BEP / Bac Pro) et donc sur la population étudiante le plus en besoin de formation pour accéder à l'emploi (Enquête Flash du SDI - octobre 2024).

43% des TPE **n'embaucheront pas ou plus**

44% des TPE **réduiront le nombre d'apprentis** au sein de leur entreprise

Propositions du SDI

Concentrer les aides sur les entreprises et les publics qui en ont le plus besoin, comme c'était le cas jusqu'en 2018 :

- Les renforcer sur les TPE (3 millions de professionnels);
- Les réserver aux formations de niveau Bac au plus.

Plus d'aides pour les TPE, c'est :

- Plus de contrats dans ces entreprises (*beaucoup ne prennent pas d'apprentis, car le coût reste trop élevé*) ;
- Une formation plus polyvalente et qualitative pour les jeunes.

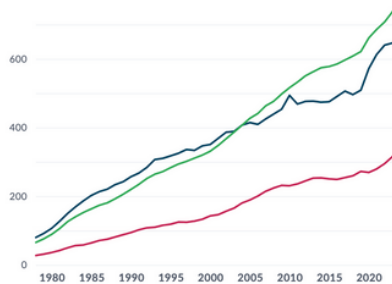
Ces propositions sont conformes aux constats et préconisations de la Cour des comptes de Janvier 2025.

Nouvelles charges potentielles à compter de 2026

Constats

Des dépenses de l'État et de protection sociale incontrôlées compensées par toujours plus de prélèvements obligatoires (Sources : *budget.gouv.fr* - Année 2023).

Evolution des dépenses des administrations publiques (hors crédits d'impôts)



Télécharger

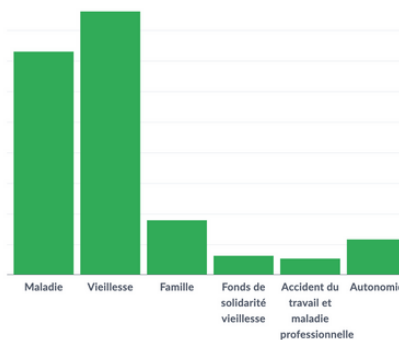
● ÉTAT ET ODAC ● ASSO ● APUL

en milliards d'€

Source INSEE 2023

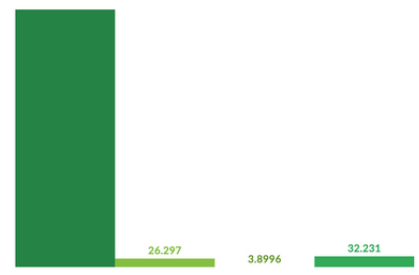
État et ODAC : État et Organismes Divers d'administration centrale
ASSO : Administrations de sécurité sociale
APUL : Administrations publiques locales

Répartition des dépenses des ASSO par risque (2023)



Maladie : 269Mds€
Vieillesse : 317Mds€

Recettes des administrations de sécurité sociale (en Md€)



Télécharger

● IMPÔTS ET COTISATIONS SOCIALES ● RECETTE DE PRODUCTION
● REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ
● AUTRES TRANSFERTS (DONT CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT)

Source INSEE 2024 et direction du Budget

en milliards d'€

Impôts et cotisations sociales : 686,6Mds€
dont 442,4Mds€ de cotisations sociales.

Annonces du Gouvernement

Comblent le déficit de la Sécurité sociale au moyen :

- d'une révision des allègements de charges patronales sur les salaires;
- d'une réflexion sur le coût de la santé;
- de la réouverture du dossier sur les retraites avec un objectif de 50Mds€ à trouver.

Les risques :

- une hausse générale des charges sur les salaires;
- une hausse des complémentaires santé;
- une hausse des cotisations patronales sur le volet "retraites".

Proposition du SDI

Le comblement des déficits par la création de richesses et donc par une augmentation du temps de travail (cf fiche dédiée).

Augmenter le temps de travail : une nécessité vitale

Constats

Le financement des dépenses sociales au sens large (maladie, retraite, dépendance, chômage, RSA, famille,...) essentiellement basé sur le travail, n'est plus supportable.

Les charges induites pénalisent l'ensemble de l'économie, en interne comme à l'international.

Sous réserve que nous souhaitons conserver notre modèle social actuel et donc poursuivre son financement sur les mêmes bases, il est impératif d'augmenter les recettes.

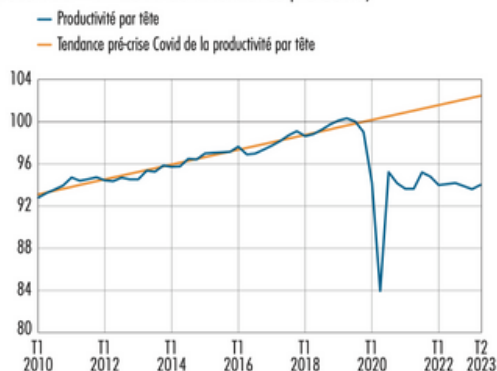
Celles-ci ne peuvent provenir d'une augmentation des charges sans contrepartie. Elles doivent accompagner une augmentation corrélative de la création de richesses.

Selon le ministre de l'économie : *"Si on avait le même taux d'emploi que l'Allemagne, la France n'aurait plus de déficit."*

La France souffre de 2 problèmes majeurs : un taux de productivité en baisse et un temps de travail nettement inférieur aux autres pays européens.

G1 Décrochage de la productivité du travail en France

(base 100 = T4 2019 de la tendance pré-Covid)

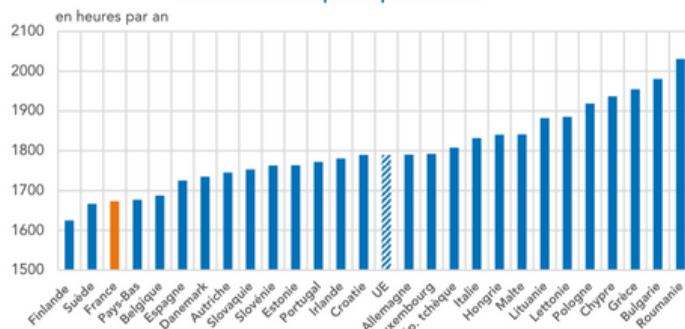


Champ : Productivité des salariés et non-salariés des branches marchandes.

Notes : La productivité du travail est définie comme le ratio de la valeur ajoutée en volume et de l'emploi total des branches marchandes. La tendance de productivité par tête pré-crise Covid est estimée à 0,7% par an sur la période 2010-2019.

Sources : Insee, Banque de France.

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps complet en 2023



Source : enquête européenne sur la main d'oeuvre, Eurostat, calculs Rexecode

© Rexecode

Proposition du SDI

Supprimer la référence aux 35H pour la durée hebdomadaire légale du temps de travail.

La demande des responsables de TPE n'est pas de faire travailler leurs salariés 7h/an de plus gratuitement. L'immense majorité souhaite les payer plus. Avec une contrepartie : plus de travail.

À titre d'exemple : augmenter la durée du travail de 30mn/semaine conduirait à 30Mds€/an de création de richesse en plus selon Rexecode.



PLF 2025

Taxe foncière

Constats

Par dérogation au droit commun, les baux commerciaux et professionnels mettent le plus souvent à la charge du locataire le paiement de la taxe foncière en principe due par le bailleur et propriétaire des locaux loués. Cette pratique a pour effet de renchérir de 10% à 15% le prix de loyers déjà jugés élevés.

Ce surcoût tend à croître au constat que la taxe foncière a augmenté en moyenne en France deux fois plus vite que l'indice des loyers commerciaux entre 2010 et 2020 et six fois plus vite sur la période 2021-2024.

Impact concret sur une TPE

Par cette pratique, le locataire subit désormais une double peine puisque la taxe foncière des locaux commerciaux et professionnels est calculée sur la base des valeurs locatives réelles depuis 2017. En conséquence, une augmentation des loyers entraîne une augmentation mécanique de la taxe foncière.

Proposition du SDI

Le paiement de la taxe foncière d'un local commercial reste à la charge du bailleur.

PGE

Constats

Le PGE (Prêt Garanti par l'État) mis en place en 2020 a permis aux entreprises françaises de maintenir leurs outils de production dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid d'une ampleur mondiale sans égale dans les temps modernes.

Malheureusement, les crises se sont depuis succédées avec la guerre en Ukraine suivie de la crise énergétique.

Nos entreprises doivent aujourd'hui faire face à un ralentissement économique conséquent tout en assumant la charge du remboursement de leur PGE.

A ce jour, 52% des encours du PGE ont été remboursés[1]. Le solde reste concentré sur les TPE-PME dont 80% sont encore en cours de remboursement d'un PGE dont près de 210.000 d'entre elles l'ont consommé dans sa quasi-intégralité[2].

La procédure de Médiation du crédit visant à répondre aux éventuelles difficultés de remboursement d'un PGE ne porte ses fruits que dans 25% des cas[3].

[1] Source : Médiation nationale du crédit

[2] Source : Rexecode pour BPIFrance-Le Lab

[3] Source : Médiation nationale du crédit

Impact concret sur une TPE

Le remboursement du PGE fragilise l'entreprise :

- Baisse de rémunération du dirigeant;
- Moindres investissements en moyens matériels et humains;
- Plus grandes difficultés d'accès aux crédits bancaires.

Actuellement, selon François-Charles Desprat, président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), *"chaque dossier que nous traitons concerne systématiquement des entreprises qui ont souscrit à un PGE, à l'exception de celles créées post-crise"*[4].

[4] Source : L'Express - 25/11/2024

Proposition du SDI

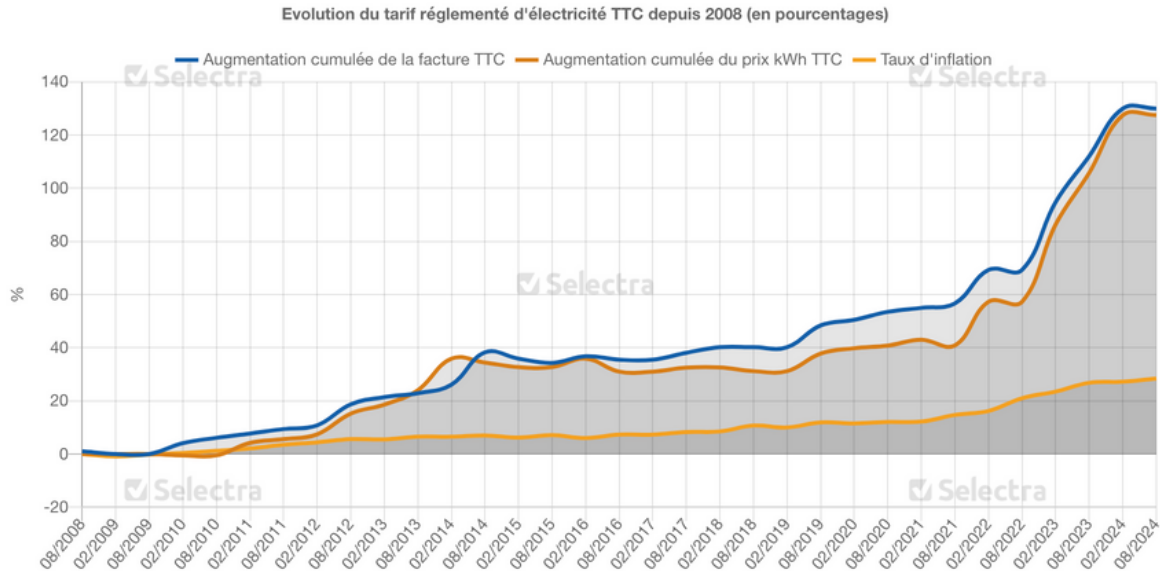
Autoriser les professionnels qui le souhaitent à allonger de 2 années supplémentaires la durée de remboursement de leur PGE.

Energie

Constats

Entre 2008 et 2024 : des tarifs de l'électricité qui augmentent 4,6 fois plus vite que l'inflation

- Prix du tarif réglementé de l'électricité : +130%
- Inflation : + 28,4%



Pour 75% des TPE (Baromètre SDI), le coût de l'énergie représente une menace pour leurs activités.

Les taxes représentent une part prépondérante des factures (plus de 60%).

Annonces du Gouvernement

La facture d'électricité baissera de 15% au 01/02/2025 :

- Une baisse liée à celle du prix de l'électricité, mais qui aurait dû être 2 fois plus importante si, dans le même temps, les taxes (TICFE et TURPE) n'avaient pas été relevées.
1. Cette baisse ne concernera pas les TPE ayant souscrit un contrat à prix de marché. Au contraire, la facture va augmenter sous l'effet de l'augmentation des taxes.
 2. Cette baisse ne concerne que les compteurs de 36Kva au plus, alors que le TRVe devait être appliqué à toutes les TPE, quelle que soit la puissance compteur.
 3. Les TPE engagées sur des contrats longue durée (2 à 5 ans) doivent payer une IRA (Indemnité de Résiliation Anticipée) dissuasive qui leur interdit de faire jouer la concurrence.

Proposition du SDI

Autoriser les TPE à rompre leurs contrats d'électricité dans les mêmes conditions que les particuliers, à savoir **sans IRA (Indemnités de Résiliation Anticipée)**.

Proposition soutenue par le Médiateur National de l'Energie.

Facturation électronique

Constats

Au 1er septembre 2026 : les TPE devront obligatoirement être affiliées à une plateforme de gestion de réception de leurs factures par voie électronique.

Au 1er septembre 2027 : les TPE devront obligatoirement être affiliées à une plateforme de gestion d'émission ET de réception de leurs factures par voie électronique.

L'Etat est en cours d'agrément des PDP (Plate-formes de Dématérialisation Partenaires - avec l'administration fiscale), à savoir des sociétés privées.

Annonces du Gouvernement

Janvier 2023 : Gratuité de la facturation électronique pour les TPE via une plate-forme mise à disposition par l'administration dénommée "Chorus Pro".

Octobre 2024 : Abandon du projet Chorus Pro. Toutes les entreprises doivent faire appel au privé.

Impact concret sur une TPE

Un surcoût jusqu'à 1€/facture.

Question : "Combien de factures recevez-vous et émettez-vous à l'année ?"

➔ Rejoindre le SDI afin d'obtenir le rétablissement d'une plate-forme gratuite comme initialement promis par les pouvoirs publics est un investissement rentabilisé à partir de 375 factures.

Propositions du SDI

Obtenir le respect de la parole publique : la gratuité de la facturation électronique pour les TPE !



Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

jean-guilhem.darre@sdi-pme.fr
06 16 33 46 45

clara.pellerin@sdi-pme.fr
06 16 33 46 33